DLP 26-5-64 299461

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél. : 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P. : MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

N° 44 - MAI 1964
6° supplément

/ARBORICULTURE FRUITIÈRE/

MOUCHE DE LA CERISE (Avertissement) (Hérault - Gard)

Les captures ont commencé dans les plantations de montagne de l'Hérault. Il est nécessaire de réaliser un traitement avant le 2 juin dans la haute vallée de l'Hérault, avant le 10 juin dans la vallée du Jaur et les situations d'altitude des deux départements.

Dans les basses vallées du Rhône et du Gardon, renouveler la protection après les fortes pluies des 23 et 24 mai.

Respecter les délais d'emploi légaux des insecticides.

1964
22

ANTHRACNOSE DU CERISIER (Information) = Cylindrosporiose

Les conditions climatiques actuelles étant très favorables à la maladie, nous conseillons:

- soit l'adjonction d'un anticryptogamique à la bouillie insecticide destinée à prévenir les dégâts de Mouche de la cerise
- soit la réalisation d'un traitement exclusivement anticryptogamique sur les arbres dont la récolte est enlevée.

Les Contrôleurs,

L.L.TROUILLON M. BEZUT

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux : P. BERVILLE

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon. Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P 97

Ministère de l'Agriculture
STATION REGIONALE D'AVERTISSEMENTS
VITICOLES
Ecole Nationale Supérieure Agronomique de
MONTPELLIER

Montpellier le 25 mai 1964

NOTE N° 6

MILDIOU

Les pluies à caractère orageux des 23 et 24 mai ont été particulièrement importantes en Languedoc et en Roussillon, Hérépian 145 mm; Pézenas 129 mm. ; Canet 126 mm. ; Servian 125 mm. ; St-Geniès-le-Bas 116 mm. ; Montbazin 114 mm. ; Montpellier 68 mm (Hérault) ; Peyriac-Minervois 100 mm. ; Ginestas 79 mm. (Aude) ; Vauvert 56 mm. ; Tavel 52 mm. ; Aigues-Mortes 38 mm (Gard) ; Alenya 53 mm. ; Toulouges 51 mm. (Pyrénées Orientales).

Malgré la présence de taches, précédemment signalées, le vignoble avait reçu peu de traitements : un en moyenne, parfois deux ou trois, rarement plus, quelquefois pas du tout.

Par ailleurs les dépôts fongicides des traitements déjà effectués auront été assez rapidement entraînés en raison de la violence des précipitations.

En conséquence, les organes herbacés ont dû subir des attaques primaires et de repiquage, dont on mesurera l'importance lors de l'apparition des invasions correspondantes, c'est-à-dire, dès le samedi 30 mai sur les feuilles, et quelques jours après sur les grappes.

En dehors de l'ébourgeonnage des organes inutiles souillés de terre, il n'y a pas de traitement curatif du mal en cours d'évolution.

Dans l'immédiat on a intérêt à :

1°) appliquer au plus tôt un traitement destiné à prévenir les contaminations que de nouvelles pluies pourraient occasionner ;

2°) terminer au plus tard le vendredi 29 mai, un traitement d'ensemble susceptible de parer aux conséquences de l'abondance des germes attendus pour le lendemain sur les vignobles les plus exposés à la maladie.

Ce dernier traitement pourrait être completé par un poudrage en cas de forte invasion et de temps encore menaçant.

Le Directeur de la Station Régionale
d'Avertissements Viticoles :

G. BERNON